


DON CARLOS DE GURREA ARRAGON

*& Borja, Ducq de Villahermosa, Comte de Luna, &c.*

*Gentil-homme de la Chambre du Roy nostre Sire,*

*Lieutenant Gouverneur, & Capitaine general*

*des Pays bas & de Bourgogne, &c.*

 Invasion violente que les Suedois ont fait dans les Estats, & Terres du Seigneur Prince Electeur de Brandebourg, un des Alliez de Sa Majesté, & la continuation de leurs hostilitéz, offenses, & ravages, ayans obligé tous les Alliez de prendre resolution d'entrer en Guerre avec la Couronne de Suede, & de suite Sa Majesté se trouvant engagée d'assister ledit Seigneur Electeur, en conformité des traités solennels conclus depuis la rupture de la France, & voulant satisfaire à sa parole royale, & donner plain effect de son costé, à ladite resolution.

Nous avons par advis de Conseils au nom de Sa Majesté déclaré, & declaron, le Roy de Suede, ses Pays, Subjects, Vassaux, & Adherens, Ennemis de Sadite Majesté, & de Sa Couronne, & de suite contre eux Guerre ouverte par Mer, & par Terre, auquel effect Nous ordonnons Soldats, Subjects, & Vassaux de Sa Majesté, d'executer toute sorte d'hostilité contre lesdits Suedois, & de n'avoir avec eux aucun Commerce, Communication, ny correspondance, directement, ou indirectement, à peine de la vie. Enjoignons à tous possedans, tenans, ou ayans en pouvoir, aucuns Biens, Meubles, Immeubles, actions, obligations, ou autres effects, appartenans auxdits Suedois, ou en ayans quelque cognoissance, de les declarer, & denoncer à ceux des Juges, ou de la Chambre des Comtes du ressort desdits Biens, ou effects, dans quinze jours ou plus tard après la publication de ces presentes, à peine d'estre puniz exemplairement comme ennemis, & de payer le quadruple de la valeur des mesmes Biens, ou effects recelez, au dit terme de quinzaine estant expiré sans y estre satisfait, si lesdits Biens, ou effects viennent à estre denoncez par des tierces personnes, ceux qui feront ces denonciations proufiteront d'un tiers de la valeur de la confiscation, & dudit quadruple: Et declaron tous lesdits Biens, actions, & autres effects confisque. Ordonnons à tous Vassaux, & Subjects de Sa Majesté, qui se trouvent dans les Estats dudit Roy de Suede, ou de ses adherens, de s'en retirer endecans trois sepmaines, à peine d'estre tenuz pour Ennemis. Fait au Camp les Beringhen le 15. de Juin 1675. Estoit Parade Pa. nt. Signé *El Ducque de Villahermosa, Conde de Luna* Plus-bas, *Par Ordonnance de Son Excellence* Contre-signé, *Verreyken.*

A B R U X E L L E S,

Chez *Marcel Anthoine Velpius*, Imprimeur de Sa Majesté, à l'Aigle d'Or, près du Palais, 1675.